

- Vu** le code de l'urbanisme ;
Vu le code rural et de la pêche maritime ;
Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;
Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;
Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
Vu le décret n°2015-979 du 31 juillet 2015 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;
Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais approuvé par délibération n° 2016/03 du conseil d'administration du 09 mars 2016 ;
Vu la délibération n°2015/254 approuvant le budget pour l'année 2016 ;
Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition de la présidente,**

-approuve les délibérations budgétaires suivantes :

- 82.31 ETPT
- 132 469 716 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 5 616 109 € personnel
 - 124 738 381 € fonctionnement
 - 2 115 226 € investissement
- 121 684 182 € de crédits de paiement
 - 5 616 109 € personnel
 - 114 856 531 € fonctionnement
 - 1 211 542 € investissement
- 105 841 062 € de prévisions de recettes
- 15 843 120 € de solde budgétaire

-approuve les prévisions comptables suivantes :

- -11 719 679 € de variation de trésorerie
- 2 054 387 € de résultat patrimonial
- 57 854 175 € de capacité d'autofinancement
- 56 642 632 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

La directrice générale

Loranne BAILLY



15 NOV. 2016

Pour le Préfet et pour le Secrétaire Général,
L'adjoint au Secrétaire Général
Pour les affaires régionales



**La présidente
du conseil d'administration**

Valérie LETARD

